

ABONNEMENT

Un an... 13 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE, EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 3 NOVEMBRE

La mort du Tsar

Bien que prévue depuis de longues semaines, la disparition d'Alexandre III produit dans la France entière une douloureuse stupeur. On le savait condamné ; mais, jusqu'à la dernière seconde, on voulait espérer que la mort épargnerait ce noble souverain qui fut pour nous l'ami des mauvais jours. Avant même que le gouvernement eût envoyé ses instructions aux préfets, le pays prenait déjà le deuil. Spontanément les drapeaux qui flottent sur les édifices publics avaient été cravatés de noir, et quand le public apprit la fatale nouvelle, les larmes coulèrent aux yeux de ceux qui calculaient la grandeur de la perte que la France venait de subir.

Certes, il faut que le sentiment de reconnaissance pour les services que nous rendit Alexandre III soit bien profond pour que les partis sans distinction aient fait trêve devant son lit de mort. Tous les journaux, même les plus passionnés, les plus violents, les plus implacables dans leurs représailles, s'inclinent respectueusement ou tout au moins décemment devant le souverain disparu. Aucune note discordante ne s'est produite. C'est vraiment un deuil national qui plane sur la France, et, bien plus que les manifestations officielles, l'angoisse patriotique qui étirent tous les cœurs, témoigne de l'immensité de nos patriotiques regrets. D'instinct, la France s'était prise de confiance pour Alexandre III. Son nom et sa figure étaient devenus promptement populaires ; son portrait était répandu par millions jusqu'au fond de nos campagnes et, dans toutes nos écoles primaires, des communes les plus reculées au fond des Pyrénées, étaient inscrits ces mots au-dessous des couleurs russes : « Vive le Tsar ! » On peut dire que toute la jeunesse française a été élevée dans l'amour de la Russie et de son souverain. C'est ce qui explique l'anxiété douloureuse avec laquelle le pays a suivi les terribles péripéties d'un mal que rien n'a pu conjurer.

Au milieu de la tristesse de l'heure présente, cette communion de sentiments et d'idées dans le deuil tempère l'amertume de nos regrets. Il est consolant de penser qu'en dépit de nos luttes intestines et des haines politiques qui nous déchirent, tous les Français peuvent se retrouver unis dans un même chagrin national. Trop de fois, nos détracteurs ont proclamé que la notion du respect était irrémédiablement perdue chez nous et que les dissentiments politiques l'emportaient sur toutes les autres considérations. Les faits actuels donnent un démenti éclatant à ces calomnies. La France n'a jamais perdu, ne perdra jamais, vis-à-vis des amis de son choix, de ses amis sincères, l'attitude affectueuse, loyale et digne, qui convient à une nation telle que la nôtre.

Manifeste de Nicolas II

Saint-Petersbourg, 2 novembre.

Le *Messageur du Gouvernement* publie un manifeste de l'empereur Nicolas II, où, après avoir notifié la mort de son père, le nouveau souverain s'exprime ainsi :

« Puissions-nous trouver une consolation dans ce fait que notre douleur est partagée par tout notre peuple aimé, et puisse le peuple ne pas oublier que la puissance et la stabilité de la Sainte-Russie reposent dans sa communauté de sentiments avec nous et dans son dévouement sans bornes envers nous.

« Quant à nous, nous nous souvenons, à cette heure douloureuse mais solennelle de notre avènement au trône ancestral de l'Empire russe auquel est liée indissolublement la souveraineté de la Pologne et du grand-duché de Finlande, des volontés testamentaires de notre père défunt.

« Et pénétré de son souvenir, nous faisons à la face du Tout-Puissant la promesse sa crée d'avoir toujours pour unique but le développement pacifique, la puissance et la gloire de notre chère Russie et le bonheur de tous nos fidèles sujets. »

La politique du nouveau Tsar

Un correspondant du *New-York Herald* à Saint-Petersbourg lui mande, le 1^{er} novembre :

« J'ai eu un entretien avec un personnage russe qui occupe une haute position et qui est bien placé pour connaître les sentiments intimes de Nicolas II. Il m'a assuré que, sous le gouvernement du nouveau Tsar, il n'y aurait aucun changement en ce qui concerne la politique extérieure de l'Empire.

« S'il se produit des changements, ce ne pourrait-être que sur le terrain de la politique intérieure, car le nouveau Tsar est beaucoup plus libéral qu'on ne le pense d'ordinaire.

« Quant à la politique extérieure, il conservera la ligne de conduite de son père. »

Les Funérailles

Londres, le 2 novembre.

Les journaux publient le télégramme suivant daté de Saint-Petersbourg, jeudi soir :

« Le corps du Tsar sera embaumé cette nuit à Livadia et sera exposé pendant un jour ou deux dans la chapelle du palais.

« La dépouille mortelle sera transportée à bord du yacht *Etoile Polaire* et transportée en grande pompe à Odessa.

« Toute la flotte de la mer Noire a reçu ordre de se rassembler à Yalta pour escorter le corps du Tsar.

« Le 7^e corps d'armée, stationné en Crimée, fournira les troupes qui rendront les hommages militaires au défunt monarque.

« Le corps sera transporté d'Odessa à Saint-Petersbourg par train spécial. La dépouille mortelle sera finalement déposée dans le caveau impérial de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul.

« La dernière cérémonie des funérailles aura lieu probablement dans une quinzaine de jours. »

Voici le texte du télégramme que le Président de la République a adressé au grand-duc héritier :

« A Son Altesse le grand-duc héritier Nicolas Alexandrovitch

« C'est sous le coup de la plus pénible émotion que j'adresse à Votre Altesse Impériale mes sincères condoléances. S. M. l'empereur

« Alexandre avait conquis le respect universel. »
« La France avait pour lui plus encore que du respect. Du fond de son cœur, le Président de la République française s'associe à votre douleur et au deuil de la nation russe.

» CASIMIR-PERIER. »

En même temps, le Président de la République a envoyé à la Tsarine le télégramme suivant :

« A Sa Majesté l'Impératrice de Russie

« J'ai depuis bien des jours pris part aux cruelles angoisses de Votre Majesté et je lui adresse respectueusement l'expression de ma profonde douleur.

» CASIMIR-PERIER. »

Service funèbre à Paris

Dans le Conseil des ministres, qui a été tenu hier à l'Élysée, il a été décidé que M. le Président de la République, M. le président du Conseil et MM. les ministres assisteraient au service funèbre célébré pour le repos de l'âme de l'Empereur de Russie.

A onze heures, le Président de la République, portant le grand-cordon de la Légion d'honneur, arrivait, ainsi que les membres du cabinet, à l'église russe de la rue Daru.

A l'issue de la cérémonie, le Président de la République et les ministres se sont rendus de l'église russe au Panthéon où ils ont salué la dépouille mortelle du président Carnot.

Mesures de police

En raison des événements qui se sont produits en Russie, la préfecture de police a pris toutes les mesures pour prévenir les manœuvres illicites qui pourraient tomber sous le coup de l'article 449 du Code pénal, ainsi conçu :

« Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites au prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne la pas vendre ou ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui, par des voies ou des moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 fr. à 10,000 fr. Les coupables pourront de plus être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

Loi sur le crédit agricole

Art. 1^{er}. — Des sociétés de crédit agricole peuvent être constituées, soit par la totalité des membres d'un ou de plusieurs syndicats professionnels agricoles, soit par une partie des membres de ces syndicats ; elles ont exclusivement pour objet de faciliter et même de garantir les opérations concernant l'industrie agricole et effectuées par ces syndicats ou par des membres de ces syndicats.

Ces sociétés peuvent recevoir des dépôts de

fonds en comptes courants avec ou sans intérêts, se charger, relativement aux opérations concernant l'industrie agricole, des recouvrements et des paiements à faire pour les syndicats ou pour les membres de ces syndicats. Elles peuvent, notamment, contracter les emprunts nécessaires pour constituer ou augmenter leur fonds de roulement.

Le capital social ne peut être formé par des souscriptions d'actions. Il pourra être constitué à l'aide de souscriptions des membres de la société ; ces souscriptions formeront des parts, qui pourront être de valeur inégale ; elles seront nominatives et ne seront transmissibles que par voie de cession aux membres des syndicats et avec l'agrément de la société.

La société ne pourra être constituée qu'après versement du quart du capital souscrit.

Dans le cas où la société serait constituée sous la forme de société à capital variable, le capital ne pourra être réduit par les reprises des apports des sociétaires sortants au-dessous du montant du capital de fondation.

Art. 2. — Les statuts détermineront le siège et le mode d'administration de la société de crédit, les conditions nécessaires à la modification de ces statuts et à la dissolution de la société, la composition du capital et la proportion dans laquelle chacun de ses membres contribuera à sa constitution.

Ils détermineront le maximum des dépôts à recevoir en comptes courants.

Ils régleront l'étendue et les conditions de la responsabilité qui incombera à chacun des sociétaires dans les engagements pris par la société.

Les sociétaires ne pourront être libérés de leurs engagements qu'après la liquidation des opérations contractées par la société antérieurement à leur sortie.

Art. 3. — Les statuts détermineront les prélèvements qui seront opérés au profit de la société sur les opérations faites par elle.

Les sommes résultant de ces prélèvements, après acquittement des frais généraux et paiement des intérêts des emprunts et du capital social, seront d'abord affectées, jusqu'à concurrence des trois quarts au moins, à la constitution d'un fonds de réserve, jusqu'à ce qu'il ait atteint au moins la moitié de ce capital.

Le surplus pourra être réparti, à la fin de chaque exercice, entre les syndicats et entre les membres des syndicats au prorata des prélèvements faits sur leurs opérations. Il ne pourra, en aucun cas, être partagé, sous forme de dividende, entre les membres de la société.

A la dissolution de la société, ce fonds de réserve et le reste de l'actif seront partagés entre les sociétaires, proportionnellement à leur souscription, à moins que les statuts n'en aient affecté l'emploi à une œuvre d'intérêt agricole.

Art. 4. — Les sociétés de crédit autorisées par la présente loi sont des sociétés commerciales dont les livres doivent être tenus conformément aux prescriptions du code de commerce.

Elles sont exemptes du droit de patente ainsi que de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Art. 5. — Les conditions de publicité prescrites pour les sociétés commerciales ordinaires sont remplacées par les dispositions suivantes :

Avant toute opération, les statuts, avec la

liste complète des administrateurs ou directeurs et des sociétaires, indiquant leurs noms, profession, domicile et le montant de chaque souscription, seront déposés, en double exemplaire, au greffe de la justice de paix du canton où la société a son siège principal. Il en sera donné récépissé.

Un des exemplaires des statuts et de la liste des membres de la société sera, par les soins du juge de paix, déposé au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement.

Chaque année, dans la première quinzaine de février, le directeur ou un administrateur de la société déposera, en double exemplaire, au greffe de la justice de paix du canton, avec la liste des membres faisant partie de la société à cette date, le tableau sommaire des recettes et des dépenses, ainsi que des opérations effectuées dans l'année précédente. Un des exemplaires sera déposé par les soins du juge de paix au greffe du tribunal de commerce.

Les documents déposés au greffe de la justice de paix et du tribunal de commerce seront communiqués à tout requérant.

Art. 6. — Les membres chargés de l'administration de la société seront personnellement responsables, en cas de violation des statuts ou des dispositions de la présente loi, du préjudice résultant de cette violation.

Ils pourront être poursuivis et punis d'une amende de 16 à 200 fr.

Le tribunal pourra, en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution de la société.

Au cas de fausse déclaration relative aux statuts ou aux noms et qualités des administrateurs, des directeurs ou des sociétaires, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Art. 7. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

PAGES LITTÉRAIRES

Le Désert des Amalékites

La *Nouvelle Revue* continue, avec un succès grandissant, la publication du *Désert* de Pierre Loti. A la magie des descriptions s'unit l'attrait de l'aventure, avec ses complications et ses dangers sur les routes de sable où l'on a pour guides les hauts brigands du désert, à qui l'on paye par avance rançon.

Citons cette merveilleuse page sur le désert de Tih, le désert des Amalékites :

Cependant nous approchons des sommets. Derrière nous, l'Arabie Déserte, vue comme en planant, déroule l'infini de ses désolations roses et, sur notre droite, s'enfuient le désert de Pétra, les sinistres montagnes du pays d'Édom.

Le ciel maintenant se couvre d'un voile et, vers midi enfin, c'est devant nous que l'étendue se déploie, une étendue nouvelle, plus pro-

fonde et plus morne que toutes celles d'alentour ; une région haute qui affleure les cimes où nous venons de monter et qui voisine avec les nuages mystérieux ; quelque chose comme une mer, d'un niveau plus élevé que tous les pays environnants et qui se serait figée par un temps calme, la laissant éternellement lisse et inondulée : le désert de Tih, le désert des Amalékites.

Sur les plateaux où nous arrivons, de légères sentes, tracées par le piétinement séculaire des caravanes, fuient dans les lointains, innombrables comme les fils tendus des tisserands. Elles se divisent en deux faisceaux dont l'un va se perdre vers l'occident, l'autre vers le nord : le premier indiquant le passage des croyants venus de l'Égypte et du Moghreb ; le second, que nous allons suivre, la route des pèlerins de Palestine et de Syrie.

Ce carrefour effroyable du désert, qui voit passer chaque année des foules de 20,000 ou 30,000 hommes en marche vers la sainte Mecque, est vide aujourd'hui, vide à l'infini, et sa tristesse de grandeur et de néant est comme glacée, sous le ciel qui achève de s'assombrir. Halte habituelle des multitudes, il est jonché de tombes, sortes de petits menhirs, pierres brutes, debout deux à deux, — l'une à la tête, l'autre aux pieds, — places où se sont couchés pour l'éternité de pieux pèlerins qui passaient.

Les dromadaires, excités ici par l'espace, dressent la tête, flairent le vent, changent leur allure languissante en quelque chose qui devient presque une course.

Il est d'un gris de vase, cet espace qui les appelle ; il est uni comme si on y avait traîné des rouleaux géants pour l'aplanir ; à peine de vue, il est pareil, et il est obscur, sous un ciel plus obscur que lui. Il a presque des luisants de chose humide et cependant sa surface immense est toute de boue sèche, fendillée, à mille craquelures de porcelaine.

Le long des sentes, nos chameliers se baissent pour ramasser de très petites pierres couleur de turquoise qui, presque à chaque pas, apparaissent éclatantes sur les grisailles du sol : simplement, ce sont des morceaux de ces perles dont il est d'usage d'orner la tête des dromadaires. De toute antiquité, ces mêmes directions ont été suivies par les caravanes, et la mode de ces parures doit remonter à trois ou quatre mille ans ; tel débris de verroterie que nous avons pris là et qui a pris un air de fossile à force d'être roulé, peut aussi bien remonter au passage de Salomon ou de Moïse. Et c'est singulier, ces petites choses bleues presque éternelles, tombées une à une, à des années d'intervalle peut-être et, à la longue, jalonnant, comme les mies de pain du petit Poncelet, des routes infinies.

(A suivre) Pierre Loti.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 3 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi,	759 m/m	au-dessus	18°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	3 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	10°

SAUMUR

Arrestation d'un escroc

L'escroc dont nous parlions dans notre dernier numéro et qui exploitait les commerçants saumurois, a été arrêté, hier soir, hôtel de la Paix, où, mani d'un tricycle, il s'était présenté et fait inscrire sous le nom de Babin.

Son vrai nom est Bretesché ; il est âgé d'environ 25 ans et appartient à une très honorable famille de Nantes désespérée par sa conduite, car il a été déjà condamné deux fois pour vagabondage doublé d'escroquerie. Le tricycle, saisi par la police, Bretesché confesse l'avoir volé à Tours, il y a quinze jours, et s'en être servi pour visiter Angers et revenir à Saumur.

L'idée d'user du nom de M. Chaussepied pour carotter les négociants de la ville, lui vint des relations que son père entretenait, soi-disant, avec cette famille.

Conduit, dès son arrestation, devant M. le Procureur de la République, Bretesché a joué l'idiotisme, racontant que sa famille avait voulu déjà l'enfermer dans une maison de santé, que la conscience de ses actes lui faisait défaut et qu'on ne pouvait attribuer ses escapades qu'à des crises mentales.

En attendant qu'on examine son état d'esprit, on le détient à la prison de Fenet.

HARMONIE SAUMUROISE

FÊTE DE SAINTE CÉCILE

Comme les années précédentes, l'Harmonie Saumuroise se prépare à fêter dignement la Sainte-Cécile.

Cette fête aura lieu le Dimanche 2 décembre prochain.

Voici le programme de la journée :

A midi, messe en musique à l'église Saint-Pierre.

A 2 heures, au foyer du théâtre, grande matinée dansante réservée aux enfants de M.M. les Souscripteurs.

A 9 heures 1/2 du soir, au foyer du théâtre, grand bal offert à M.M. les Souscripteurs et à leurs familles.

Le premier grand Concert d'hiver sera

donné dans les premiers jours de décembre.

Les personnes qui désireraient prendre une souscription sont priées de se faire inscrire :

1° Au siège de la Société, café de la Bourse ; 2° chez M^{me} Courant, rue de la Comédie ; 3° chez M. Pillet-Bersoullé, place de la Bilange.

Le prix de la souscription est de 8 francs par an.

Le Président, G. DE GRANDMAISON.

Le Vice-Président, JULES BOUVER.

Le chef de musique, V. GOUBEULT.

Musée de Saumur

Afin de compléter les collections de notre Musée, le Conservateur désirerait obtenir les oiseaux et quadrupèdes dont la désignation suit :

Chouettes chat-huant, moyen-duc, effraie, chevêche, hulotte, Milan royal, Epervier commun, Courlis cendré, Bécassine ordinaire, Bécassine sourde, Tourne-pierre à collier, Gallinule baillon, Oie cravant, Canard macreux, Canard tadorne, Outarde barbut, Cigogne blanche, Cigogne noire, Pie commune, Geai commun, Blaireau, Renard, Marthe fouine, Marthe commune, Civette genette.

Le Conservateur accepterait aussi avec reconnaissance les oiseaux de volière qu'on voudrait bien lui offrir.

Adresser à M. Valotaire, 20, rue des Basses-Perrières.

Théâtre de Saumur

BARBE-BLEUE

On a ri, mais d'un rire arraché, convulsif comme celui que procure le chatouillement sous la plante des pieds. Je crois bien fini le rôle de l'opérette offenbachienne, de la charge à outrance et de la blague poussée au paroxysme. Et puis, on rencontre, dans ces pantalonades exaspérées, des allusions politiques et mondaines qui, à l'époque de la première représentation de *Barbe-Bleue*, nous pâmaient de joie et qui ne portent plus aujourd'hui. Je concède, ça et là, d'irrésistibles bouffonneries de bon aloi, telles que la scène des tambours de basque. Mais, décidément, on préfère actuellement le genre *Mam'zelle Nitouche*, plus fin, plus sobre et plus délicat de fantaisie.

Dans la musique — sans crier toutefois au chef-d'œuvre — on peut noter la jolie bourrée, la marche-polka pas trop vadrouillarde de l'ouverture, et l'essai d'orage orchestral ; le duet *Tous les deux, amoureux*, parodie des couplets de Prascovia dans « l'Étoile du Nord » ; la chanson de Boulotte *Gn'ien a pas pour batifoler*, etc., et le final « de la Corbeille », encore parodie du chœur classique du « Crociato » ; l'air de Barbe-Bleue, *C'est un Rubens*, avec tyrolienne obligée.

Au second acte, le chœur *Il faut qu'un courtisan s'incline*, qui ne vaut pas le « Bu qui s'avance » de la *Belle Hélène*, la trouvaillade du rataplan sur *le cœur bat aux champs*, et le bolero — bien que frisant la camelote.

Pour les deux derniers actes, je ne récolte guère que l'ensemble, *Le voilà donc le tombeau des cinq femmes*, troisième parodie du

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Une commotion formidable ébranle l'air ; une gerbe rouge, incandescente a fusé. C'est la poudrière d'un fort qui fait explosion. Une autre encore, puis une autre. Les fracas se succèdent et se mêlent. La poudre saisit l'odorat ; une poussière noire, falgineuse, tombe du ciel obscur sur le pont des vaisseaux. L'Alcyone en a sa part.

Hira se secoue frémissante. La flanelle de son peignoir est devenue grise.

En ce moment, M. Raimbault s'approche d'elle.

— Allons ! ma fille, il est deux heures. Le déjeuner doit être aussi brûlé que ces paquets d'alfa. Tu reviendras après.

— Un moment ! Encore un moment ! — répond la jeune fille lievrée.

Cependant, lentement, les vaisseaux évitent sur leurs ancres. Le flot descend. Un instant, l'énorme masse du *Colbert*, en avance sur

l'Alcyone, lui présente perpendiculairement l'arrière. — Sur la dunette, Hira aperçoit Philippe. Il l'a vue. Respectueusement, gravement, il se découvre.

Et, elle, emportée par l'enthousiasme, ne peut plus contenir ses éclats. Ses deux petites mains se heurtent avec frénésie ; elle crie de toute son âme :

— Bravo ! Bravo !

A bord du cuirassé, officiers et matelots se retournent et sourient devant la chaleureuse exaltation de cette enfant qui applaudit.

Mais déjà les deux navires ont repris leurs positions respectives. — Alors, Hira se laisse entraîner. Elle est lasse, mais non rassasiée.

Une détente se produit. La pesanteur de l'atmosphère, le fracas des canons, toute cette secousse physique et morale, ont épuisé sa résistance. Aussi bien est-ce l'heure de la sieste. Hira s'endort dans sa chaise longue, et la fièvre Soomamookes reprend sa place aux pieds de son enfant. Dhole, accroupi près d'elle, ne sommeille le que d'un œil.

Au dehors la bataille frémit toujours.

Mais déjà le soleil borde l'horizon du couchant. Sfax, sa Casbah, ses remparts, ses bastions labourés, ses maisons fumantes semblent

se noyer dans le sang. Et, à mesure que l'éventail des rayons se déploie dans le ciel rafraîchi par la brise de mer, la nuit monte lentement sur la surface immobile, infinie.

Hira s'éveille, reposée.

Un cri lui échappe :

— Ah ! — Ça dure toujours !

Oui, ça dure. Maintenant, toute la côte est en feu, et l'escadre s'allume à la fois du reflet des incendies et des éclairs des pièces. Il n'y a point de répit pour la mort.

Sous la clarté des étoiles, la jeune fille écoute la grande voix du *Colbert*, qui lui paraît plus distincte, plus proche maintenant. Les ténèbres deviennent de plus en plus denses ; la lune n'est pas encore levée. A l'entour des carènes qui s'effacent, on entend bruire le flot qui monte, comme la suave haleine d'un baiser. — Hélas ! cette caresse de la mer n'apaisera pas les douleurs de la rive. L'eau calme, indifférente, ne peut apporter à ceux qui tuent le rôle d'agonie des victimes.

Et, là-bas, derrière les murailles ébréchées, des hommes meurent, se tordent dans les suprêmes convulsions, et jettent leurs âmes furieuses dans le ciel étoilé.

Hira se décide enfin à regagner sa chambre.

— Nourrice, — demande-t-elle, — viens avec moi.

Elle ne dormira pas cette nuit. Elle le sait ; elle le sent. N'a-t-elle pas dormi tout à l'heure ? — et puis sa pensée est si vague, si confuse, si agitée ! Il s'y presse tant d'embryons d'idées, tant d'émotions discordantes, qu'elle se ressaisit à peine dans ce chaos. La vieille Indienne a succombé au sommeil. Hira la regarde, attendrie, dormir, la tête retombée sur la bordure du divan. Pourquoi la retient-elle là, auprès d'elle, alors que la pauvre « dais » serait si bien à son aise dans sa propre cabine ? — Elle ne le sait pas, pourquoi. Elle a dans l'âme comme un pressentiment. Une oppression pèse sur son souffle. Elle songe.

Vraiment, qu'est-elle venue faire en ce lieu ? Ne justifiait-elle pas, à cette heure, la mauvaise opinion que l'on a pu se faire d'elle ? Est-ce bien de sa conscience que s'élève cette voix impérieuse, qu'émanent ces remords ? Mais en même temps son orgueil froissé se révolte. Des remords ? Qu'a-t-elle donc fait de mal pour en éprouver ? Sans doute, elle a obéi à un sentiment de curiosité ; sans doute, elle s'est montrée peu sérieuse. Mais tout cela ne constitue pas une faute. D'ailleurs, ce qui n'é-

septuor *O Carlo sommo!* d'« Ernani », et l'entrée de Popolani exhibant les pseudo trépassés, caricature heureuse du trio des masques de Don Juan.

Dans l'interprétation générale, trop de pauses, de rallentando : les planches doivent être constamment brûlées. Dupuis et la Schneider les carbonisaient.

M^{lle} Lamoureux montre une voix plus assurée et d'un timbre plus corsé que sa voix de « M^{lle} Nitouche ». C'est suffisant pour l'opérette, si un peu grêle pour « Mignon » et « Carmen ». En outre, la comédienne ne laisse que peu à désirer. M^{lle} Pellier s'est retrouvée dans le massacre des potiches. M^{lle} Avalet possède un masque semi-tragique ajoutant à l'effet des cascades qui lui sont confiées. M. Mauléon est complet dans Bobèche ; M. Leprin traduit un Popolani gigantesque ; M. Baudouin exprime tout le jus de la bêtise et de la moutonnerie contenues dans le prince Saphir. M. Allain lance quelques notes, toujours charmantes, de *O Richard, ô mon roi!* M. Berton étale une monumentale jocrisserie.

M. Dambrine, que j'ai gardé pour la fin, est doué d'une vraie voix de ténor, légèrement fatiguée dans le médium, et aussi un peu dénuée de chaleur, de lumière et d'éclat dans les notes aiguës, réserves qui ne m'empêchent point de reconnaître que, jamais, nous n'avons entendu à Saumur un ténor léger de ce talent. De plus, M. Dambrine roule fort proprement les vocalises et points d'orgue élémentaires, et il se garde avec soin du recours au fausset. Le comédien, chez lui, est fort expert et il « parle » avec l'intonation naturelle et juste. J'ai cependant une grâce à solliciter de ce très agréable chanteur.

A deux ou trois reprises, M. Dambrine est tombé dans la « cocotte » en *bué-bué-bué* qui court les beuglants et qu'affectionnent les paillasses de caboulot. Nous prions instamment M. Dambrine de renoncer à ces ficelles écœurantes, indignes de lui comme de nous.

Orchestre maigre et sans entrain.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons reçu, de la Direction, aucun renseignement sur la composition du futur spectacle d'après-demain.

ALLONNES

Bicyclistes mal équilibrés

Le soir de la Toussaint, les gendarmes d'Allonnes étaient prévenus qu'une rixe avait lieu, entre deux jeunes gens inconnus, sur une place de la commune, devant la boulangerie Guyomard. Quand ils arrivèrent, l'un des combattants gisait à terre, les vêtements déchirés, le nez et la bouche ensanglantés ; le second s'était évaporé sur son pneu.

On voulut interroger le blessé : impossible d'en extraire une parole, tant il était ivre. On

taut que curiosité au début, mérite à présent un autre nom. Son âme est pleine de commisération. Elle a applaudi à l'héroïsme des marins ; mais voilà que cette image de la guerre lui paraît odieuse, insupportable. Elle voudrait bien fuir, si cela lui était possible, s'éloigner du spectacle de ce carnage.

A ses yeux se présentent des visions qui la font frissonner. Sur la côte, embrasée du feu des incendies, elle voit des morts et des mourants, elle entend des imprécations et des râles. Les canonnières de la flotte dirigent mieux leurs coups que cette turbe africaine, opiniâtrement brave et maladroite. Combien de cadavres se sont-ils déjà entassés sous les projectiles ?

(A suivre.)

Le meilleur purgatif connu est la **Tisane Dussolin**, il est en même temps rafraîchissant et fortifiant. Il suffit d'en prendre le matin à jeun une cuillerée à café.

BOURSE DE PARIS

Du 2 Novembre 1894

3 0/0.	102	»
3 0/0 amortissable.	100	25
3 1/2.	107	35

le porta chez M. Guyomar où la seule vue de la lumière le jeta dans un évanouissement complet. Personne ne voulant recevoir cet étranger, on le transvasa dans la chambre de sûreté. Puis, les gendarmes ouvrirent une enquête qui confirmerait la bataille, mais ne fournit aucun renseignement sur l'identité des antagonistes.

Le lendemain, le pensionnaire du local de sûreté ayant repris le sens, déclara qu'il se nommait N..., ouvrier pâtissier chez M. B..., à Saumur ; qu'il avait loué, la veille, une bicyclette en même temps qu'un individu qu'il ne connaissait pas, mais qu'on s'était lié tout de suite et qu'on avait fait route ensemble. On alla, voir, au château de la Gaudinière, un ami du compagnon ; l'ami offrit des verres rôtés, tant et si bien que N... ne se souvient plus de rien, ni de l'itinéraire, ni de son camarade, ni du pugilat.

Il fut facile de trouver, à la Gaudinière, l'amphytrion qui livra le nom du copain de N..., un sieur B..., corbonnier et perruquier à Saint-Lambert-des-Levés.

LA PLAINE

Un enfant noyé

Mardi dernier, dans l'après-midi, M^{me} Marchais, habitant la Plaine, vaquait aux soins du ménage, quand l'aîné de ses huit enfants, qui jouait au dehors, vint l'avertir qu'on voyait flotter, sur l'eau d'une mare située à 15 mètres de la maison, les sabots de son plus jeune frère Victor. La mère courut à la mare, aperçut au fond le corps de l'enfant et appela le père qui vint retirer le gamin.

Tous les soins pour rappeler le pauvre mioche à la vie furent inutiles ; et M. Brossier, médecin à Coron, aussitôt appelé, ne put que constater le décès par suite de submersion.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 31 octobre. — Marie-Thérèse Sorin, à l'Hospice.

Le 2 novembre. — Augustine-Louise Richard, rue Beaurepaire, 53.

MARIAGES

Le 31 octobre. — Eugène Lascoux, chapelier, a épousé Marie-Louise Bonaventure, chapelière, tous deux à Saumur.

Le 3 novembre. — Auguste-Louis Rethoré, cultivateur, à Dampierre, a épousé Julie Renier, chapelière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 3 novembre. — Augustine-Marie Caillean, veuve de Remi Xavier, 76 ans, rue Basse-Saint-Pierre, 44 ; — Jules Bigot, 8 mois 1/2, route de Varrains.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du 26 octobre 1894

D'une pelle à feu, d'une poêle à frire et d'une bûche

Au commencement d'octobre et dans la soirée, M. Hubeau, cultivateur à la Seigneurie, commune de Chemellier, entra chez les époux Baranger, ses voisins, pour les aviser qu'un ouvrier des environs viendrait travailler prochainement chez eux.

En remerciement de cette prévenance, Baranger offrit un verre à Hubeau qui refusa et commit, paraît-il, l'imprudance, nous pourrions dire l'inconvenance de prononcer quelques paroles attentatoires à l'honorabilité de M^{me} Baranger. Hubeau préteul que ces paroles lui sont échappées dans un mouvement d'irritabilité provoqué par certains propos désagréables tenus précédemment sur son compte par Baranger.

Mais, à peine Hubeau lâchait-il le gros mot familier à Molière pour caractériser les époux déçus, que le mari saisit une pelle à feu, la femme empoigna une poêle à frire qu'ils mettent vivement en jeu sur la tête, le cou, les épaules de Hubeau. Celui-ci ébourlé, aveuglé par le sang, bat en retraite dans la cour de ses adversaires. M^{me} Baranger le poursuit, enlève une bûche sur un tas de bois et en re-cogne

Hubeau qui crie : A l'assassin ! Des voisins viennent le ramasser.

Aussitôt, plainte à la gendarmerie, renvoi au parquet et assignation en police correctionnelle à la requête du ministère public. Hubeau expose les motifs du conflit, les circonstances et détails de son assommade. Les Baranger opposent la provocation de la grossière injure ; et le Tribunal, malgré la bonhomie et la franchise d'Hubeau coupable, en somme, de provocation, se contente d'infliger au couple Baranger une amende de 16 francs par tête, sous le bénéfice de la loi Béranger.

Il est probable que, à l'avenir, Hubeau ne se chargera plus de commissions pour ses voisins en général : il a, vraiment, la commission malheureuse !

BULLETIN FINANCIER

2 novembre 1894.

La mort de l'Empereur de Russie attendue depuis deux jours n'a produit aucune impression sur le marché. On a débuté ferme, puis les reports ayant été un peu chers sur le 3 0/0, on a réactionné sensiblement pour finir en clôture et hausse sensible sur mercredi.

Le 3 0/0 cote 102.12 1/2 fin novembre ; on a coté jusqu'à 0.23 de report.

Les actions de nos grands établissements de crédit se montrent assez fermes. Le Foncier varie de 898.75 à 900. Très bons achats sur le Crédit Lyonnais qui s'avance à 757.50.

Le Comptoir national d'Escompte est à 530. Nos grands chemins conservent de bonnes tendances : le Lyon à 1,427.50, l'Orléans à 1,475.

Les chemins orientaux sont demandés à 545.

L'Italien progresse encore à 84.65. L'Extérieure est également en avance à 70 15/32 sur la formation d'un ministère de concentration républicaine.

Les fonds russes sont en hausse importante, due évidemment à une intervention.

Les autres fonds sont très fermes.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

FAITS DIVERS

Entre confrères

Rappelons une plaisante aventure arrivée au maréchal Bosquet, dont la statue vient d'être inaugurée à Pau.

Le maréchal, étant en promenade avec son ordonnance, dut s'arrêter dans un village pour faire remettre un fer à sa monture.

Le forgeron, tout en ferrant le cheval, remarqua que l'un des cavaliers traitait l'autre avec beaucoup de respect et le nommait à tout instant « monsieur le maréchal ». Le paysan pensa que ce devait être quelque gros maréchal-ferrant de la ville, et, quand l'illustre soldat voulut payer l'ouvrage, l'autre ne voulut rien entendre, protestant que jamais il n'accepterait l'argent d'un confrère.

STATISTIQUE FLATTEUSE

Plus un peuple a d'esprit, et plus il se savonne : Or, sachez donc qu'en FRANCE, on use, tous les ans, Du savon du Congo pour six millions de francs, Ce qui fait environ quatre pains par personne.

Savonnerie du Congo, maison Victor Vaissier, Paris.

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863. — Capital 200 millions

CAISSE DE SAUMUR
36, rue Dacier, 36

BUREAUX OUVERTS TOUS LES SAMEDIS

Escompte. Recouvrements. Ouverture de Comptes courants et de Comptes de Dépôts. Délivrance de chèques. Paiement télégraphique. Garde de titres et objets précieux. Avances de fonds sur titres (à 3 1/2 0/0 et commission minime). Souscription sans frais à toutes les émissions. Paiements de coupons. Régularisations diverses, etc., etc. Achat et Vente de titres français et étrangers moyennant le courtage officiel des agents de change de Paris (1 fr. 25 pour 1,000 francs seulement et les ports de titres).

HERNIÉS

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE** fera lui-même l'application de ses appareils à Angers, les lundi 12 (soir), mardi 13 et mercredi 14 novembre, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel de Londres (sur le quai) ; à Saumur, le jeudi 15, Hôtel de la Paix.

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent.

22 ans de Merveilleux succès

Les bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Etude de M^e FOURCHAULT,
notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1895

UNE FERME

Sise dans l'île Meffray, ville de Saumur.

Comprenant bâtiments, terres, prés et pâtures.

S'adresser, pour tous renseignements : 1^o à M^{me} MILLOCHEAU, à Saumur, rue de l'Abattoir ; 2^o à M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67.

OCCASION

A VENDRE

Très beau Coupé

PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures ; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance contre mandat de 10 fr.

18, rue de Courset,

TOURS.

Le Gérant. L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 27 octobre 1894, enregistré et signifié, à la requête de M. Paul Camain, maître d'hôtel, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 6, il appert que M^{me} Emilie Camain, veuve de M. Pierre Taugourdeau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, a été déclarée interdicte de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait,
Saumur, le 31 octobre 1894.
ANDRÉ POPIN.

Études de M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le Mercredi 7 novembre 1894, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 91.

Mise à prix : 3,500 fr.
REVENU..... 300 fr.

2° UNE MAISON, située à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, n° 5 et 7.

Mise à prix : 4,000 fr.
REVENU..... 800 fr.

3° UN JARDIN, situé au Chardonnet, commune de Saumur, contenant 16 ares.

Mise à prix : 1,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, 7, rue du Temple, poursuivant la vente ;

2° A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'Étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE

Le Lundi 5 Novembre 1894 à 2 heures du soir

D'une MAISON DE RAPPORT

Sise à Saumur, rue des Capucins, 44

REVENU brut : 1,075 f.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE 25 DÉCEMBRE 1895

MISE A PRIX : 8,000 fr.

Études de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, Et de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

La Terre de Boumois

SITUÉE

Commune de Saint-Martin-le-Place, à 4 kilomètres de Saumur.

Contenance : 35 hectares.

Revenu : 5,668 francs.

Château historique.

Pour renseignements et traiter, s'adresser aux notaires, ou à M. GIRARD, expert à Saumur.

Étude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1893

LA FERME DU CLERET

Commune des Rosiers, Actuellement exploitée par les époux COUESNEAU-MERCIER.

Contenance : 11 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au notaire.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A Céder immédiatement

Excellents Fonds de MERCERIE et BONNETERIE, à Bourgueil. S'adresser audit M^e GIRAULT.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraîchement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie

Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

ROYAL WINDSOR

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méconnus. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^e Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n° 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^e Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Madeleines-Champagne, id.	1 30

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

M^{me} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... — 10 50

— enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestres-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Gauszin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs

un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.